



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Conforme à OSHA CFR 29 1910.1200)

SECTION 1: IDENTIFICATION

Nom du produit: DURAMAX ABRASIVES™

Utilisation recommandée: grenailage abrasif

Informations sur le fabricant:

Ecomaterials Inc.

700 Third Line, Oakville, Ontario L6L 4B, Canada.

Numéro d'urgence: +1 877 589 0694

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Composants dangereux de l'étiquetage:

Oligo-métaux : beryllium

Classification de la substance ou du mélange:

Cancérogène – Catégorie 1

Irritant pour les yeux – Catégorie 2A

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles Exposition Unique – Catégorie 3 (respiratoire)

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles Exposition Répétée – Catégorie 1 (respiratoire et rénale)

Toxicité aiguë orale – Catégorie 4

Mention d'avertissement: DANGER !

Mentions de danger:

Peut provoquer le cancer par inhalation chronique de poussière.

Provoque une grave irritation des yeux si des particules ou de la poussière pénètrent dans les yeux.

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Cause des dommages aux poumons et aux reins par inhalation prolongée ou répétée de poussière.

Nocif en cas d'ingestion.





DURAMAX ABRASIVES
BE BRILLIANT. GO GREEN



Ecomaterials Inc.



+1 877 589 0694



www.ecomaterials.net

Pictogrammes:



Obtenir des instructions spéciales avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Porter des gants de protection, des lunettes de protection et des vêtements de protection.

Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.

Se laver soigneusement après manipulation.

Ne pas respirer la poussière ni avaler.

Ne pas mettre sur la peau.

En cas d'inhalation: Emmener la personne à l'air frais et la garder confortable pour respirer.

En cas de contact avec les yeux: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.

Se laver soigneusement les mains, la peau et les cheveux en contact après manipulation.

Consulter immédiatement un médecin ou une attention médicale si les symptômes sont importants ou persistent.

Éliminer le contenu/contenants conformément à toutes les réglementations.

Informations Complémentaires

L'utilisation prévue de ce produit est le sablage abrasif pour le nettoyage et la modification des surfaces. Les agences gouvernementales canadiennes et américaines avertissent que les travailleurs doivent être protégés contre les niveaux de poussière dangereux, y compris les métaux toxiques pouvant être générés par le substrat sous-jacent et les revêtements sablés. Lisez les recommandations et réglementations gouvernementales, y compris "OSHA® FactSheet – Protecting Workers from the Hazards of Abrasive blasting Materials" (Fiche d'information OSHA® - Protéger les travailleurs contre les dangers des matériaux de sablage abrasives). Lisez les autres conseils et toutes les réglementations applicables. Avant utilisation, tenez compte non seulement des informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernant ce produit, mais également des risques associés au processus, au substrat et aux revêtements susceptibles de générer des poussières dangereuses.

Assurez-vous que ce produit est utilisé conformément à toutes les réglementations gouvernementales. Dans la plupart des situations, une formation à la sécurité des travailleurs ainsi que des contrôles techniques et administratifs sont nécessaires. Établir un programme complet d'équipement de protection individuelle (EPI) comprenant, mais





DURAMAX ABRASIVES
BE BRILLIANT. GO GREEN



Ecomaterials Inc.



+1 877 589 0694



www.ecomaterials.net

sans s'y limiter, la protection des yeux, du visage, de la peau, des pieds, de la respiration et de l'ouïe. Avant utilisation, lisez attentivement cette fiche de données de sécurité pour d'autres avertissements et informations de sécurité, disponibles en ligne sur www.ecomaterials.net. Les exigences des réglementations sur le lieu de travail et autres réglementations de sécurité ne se limitent pas aux informations figurant sur l'étiquette et la FDS. Évaluez et prenez les précautions appropriées pour les dangers résultant de la poussière et d'autres conditions créées par le matériau abrasé.

Dangers non classés ailleurs (HNOC, par son acronyme en anglais): N'est pas applicable.

Toxicité aiguë inconnue: Aucune.

SECTION 3 - INGRÉDIENTS DANGEREUX / INFORMATIONS D'IDENTITÉ

Composants dangereux	% par poids*	numéro d'enregistrement CAS
Scories, sidérurgie	100%	65996-71-6
Oxydes de fer, divers	chacun 10 à 30%	1309-37-1 1309-38-2 1345-25-1
Oxyde de magnésium, divers	chacun 0 à 20%	1309-48-4 1344-43-0
Oxyde d'aluminium	0 à 10%	1344-28-1
Oxyde de calcium	0 à 10%	1305-78-8
Silice cristalline	< 0.1%	14808-60-7
Béryllium (oxydes)	trace	divers

* Les plages de composition sont fournies en raison de la variabilité naturelle.

SECTION 4 – PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Informations générales:

Après inhalation: Transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour respirer.

Après contact avec la peau: Rincer la peau à l'eau.





Après contact avec les yeux: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.

Après ingestion: Ne pas faire vomir. Si elle est consciente, faire boire beaucoup d'eau à la victime et appeler immédiatement un médecin. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés:

Inhalation: Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut causer des dommages aux poumons et aux reins par inhalation de poussière. Cause des dommages aux organes par inhalation prolongée ou répétée. Ce produit peut contenir de petites quantités de silice cristalline. L'inhalation prolongée ou répétée de silice respirable provenant de ce produit ou du substrat sablé peut provoquer une silicose.

Contact avec la peau: Provoque une irritation mécanique de la peau.

Contact avec les yeux: Provoque une irritation des yeux si des particules ou de la poussière pénètrent dans les yeux.

Ingestion: Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion de grandes quantités peut causer de l'inconfort et/ou de la détresse, des nausées ou des vomissements.

Indication des soins médicaux immédiats et du traitement spécial nécessaire:

Consulter immédiatement un médecin si les symptômes sont importants ou persistent.

SECTION 5 - LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammabilité du produit: Ininflammable et incombustible.

Agents extincteurs appropriés: Traiter pour les matériaux environnants.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Aucun.

Produits de combustion: Aucun.

Risques d'explosion en présence de diverses substances: Non explosif en présence de chocs.

SECTION 6 – MESURES DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Porter un équipement de protection individuelle (voir section 8).

Tenir à l'écart les personnes non protégées.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts/eaux de surface ou souterraines.

Éliminer correctement les matériaux et contenants indésirables conformément à toutes les réglementations.





SECTION 7 - PRÉCAUTIONS POUR UNE MANIPULATION ET UN STOCKAGE SÉCURISÉS

Manipulation

Assurez-vous que ce produit est utilisé conformément à toutes les réglementations gouvernementales.

Dans la plupart des situations, une formation à la sécurité des travailleurs ainsi que des contrôles techniques et administratifs sont nécessaires. Établir un programme complet d'équipement de protection individuelle (EPI) comprenant, mais sans s'y limiter, la protection des yeux, du visage, de la peau, des pieds, de la respiration et de l'ouïe. Avant utilisation, lisez attentivement cette fiche de données de sécurité pour d'autres avertissements et informations de sécurité, disponibles en ligne sur www.ecomaterials.net. Les exigences des réglementations sur le lieu de travail et autres réglementations de sécurité ne se limitent pas aux informations figurant sur l'étiquette et la FDS. Évaluez et prenez les précautions appropriées pour les dangers résultant de la poussière et d'autres conditions créées par le matériau abrasé.

Obtenir des instructions spéciales avant utilisation. Les respirateurs à adduction d'air de type CE certifiés NIOSH avec casque de sablage à pression positive sont recommandés pour toutes les personnes se trouvant à proximité des opérations de dynamitage. Le respirateur doit couvrir la tête, le cou et les épaules du porteur. Se conformer aux normes gouvernementales de protection respiratoire. Ne pas respirer la poussière ni avaler. Ne pas mettre sur la peau. L'équipement de protection individuelle requis comprend, mais sans s'y limiter : une protection pour les yeux/le visage et l'ouïe ; longs gants en cuir ; chaussures de sécurité ; vêtements de protection/tablier. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. La poussière reste dans l'air une fois le sablage terminé ; par conséquent, continuez toutes les précautions de sécurité jusqu'à ce que la zone soit propre et ventilée. Empêcher l'inhalation de la poussière des vêtements et de l'équipement contaminés. Laver les vêtements contaminés. Se laver soigneusement les mains, la peau et les cheveux en contact après manipulation.

Stockage

Exigences concernant les lieux et récipients de stockage: Conserver le produit au sec avant utilisation.

Informations sur le stockage dans une installation de stockage commune: non requises.

Autres informations sur les conditions de stockage: Tenir hors de la portée des enfants.





DURAMAX ABRASIVES
BE BRILLIANT. GO GREEN



Ecomaterials Inc.



+1 877 589 0694



www.ecomaterials.net

SECTION 8 – MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec des valeurs limites à surveiller par poste de travail: LIMITES D'EXPOSITION

Nom chimique	OSHA PEL mg/m ³	ACGIH TLV mg/m ³
Oxydes de fer, divers	5 (fumée), 5 (resp)	5 (resp)
Oxyde de magnésium, divers	15	10
Oxyde d'aluminium	5 (resp)	10
	15 (total)	
Oxyde de calcium	2	2
Silice cristalline	0.05	0.025 (resp)
Oxyde de béryllium	0.2 µg/m ³	0.2 µg/m ³

Contrôles d'exposition

N'utilisez pas d'air comprimé pour nettoyer car cela créera de la poussière dans l'air. Lors de la collecte des déchets et de la poussière à éliminer, envisagez de contrôler l'exposition. Tenez compte du vent, des autres activités et du nombre de personnes à proximité. La poussière reste dans l'air une fois le sablage terminé; par conséquent, continuez toutes les précautions de sécurité jusqu'à ce que la zone soit propre et ventilée. Consultez les réglementations et les directives et utilisez la collecte humide ou le contrôle HEPA de la collecte des déchets dans la mesure du possible.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux. Retirer immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés. Prévoir des locaux pour les douches de fin de quart et des vestiaires avec des installations de rangement séparées pour les vêtements de ville, les vêtements et l'équipement de protection. Gardez les vêtements et l'équipement contaminés hors de la zone de changement propre. Empêcher l'inhalation de la poussière des vêtements et de l'équipement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Équipement de protection individuelle

L'équipement de protection individuelle requis comprend, mais sans s'y limiter: une protection pour les yeux/le visage et l'ouïe; longs gants en cuir; chaussures de sécurité; vêtements de protection/tablier et protection respiratoire.

Les travailleurs qui dynamitent ou sont exposés à la poussière restant dans l'air des opérations de dynamitage doivent porter un respirateur à adduction d'air de type CE certifié NIOSH avec un casque de dynamitage à pression positive pour toutes les



personnes se trouvant à proximité des opérations de dynamitage. Le respirateur doit couvrir la tête, le cou et les épaules du porteur. Conformez-vous à toutes les normes de protection respiratoire US-OSHA et canadiennes. Porter une protection pour les yeux/le visage. Porter des gants/des vêtements de protection. L'équipement supplémentaire requis comprend, mais sans s'y limiter : une protection auditive, des gants longs en cuir, des tabliers et des bottes de sécurité.

Les travailleurs qui ne sont pas exposés à la poussière du sablage (par exemple, verser des sacs de média dans une trémie) doivent porter un respirateur à particules NIOSH N-95, une protection oculaire et des gants/vêtements de protection lors de la manipulation du produit.

SECTION 9 – CARACTERISTIQUES PHYSIQUES / CHIMIQUES

Informations generals

Apparence / forme	Solide granuleux
Couleur	Noir
Odeur	Aucun
Point de fusion	> 1000 C
Valeur pH à 20°C (68 °F)	N'est pas applicable
Point d'ébullition / Intervalle d'ébullition	N'est pas applicable
point de rupture	N'est pas applicable
Allumage automatique	Le produit ne s'enflamme pas sous 250 C
Pression de vapeur à 21°C (70°F)	N'est pas applicable
Densité à 25°C (77 °F)	3.0 à 4.0 g/cm ³ typique
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau	Insoluble à 20 C
VOC contenu	0 g/L VOC

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de stockage. Conserver au sec. Évitez les acides forts.

**Possibilité de réaction dangereuse**

Aucune réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.

Décomposition thermique / conditions à éviter

Pas de décomposition si utilisé selon les spécifications.

Matériaux incompatibles

Aucun connu

Décomposition ou sous-produits dangereux

Aucun connu

SECTION 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition: inhalation, contact avec la peau, contact avec les yeux ou ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques/chimiques/toxicologiques:

Inhalation: Peut causer une irritation des voies respiratoires. Cause des dommages aux poumons et aux reins en cas d'exposition prolongée ou répétée.

Ce produit contient < 0,1 % de silice cristalline, typique.

Contact avec la peau: Peut provoquer une irritation mécanique de la peau.

Contact avec les yeux: Provoque une grave irritation des yeux si des particules ou de la poussière pénètrent dans les yeux.

Ingestion: L'ingestion de grandes quantités peut causer de l'inconfort et/ou de la détresse.

Effets différés, immédiats et chroniques d'une exposition à court terme et à long terme:**Court terme**

Corrosion cutanée/irritation: N'est pas applicable.

Lésions oculaires graves/irritation: Provoque une grave irritation des yeux si des particules ou de la poussière pénètrent dans les yeux.

Sensibilisation respiratoire: N'est pas applicable.

Sensibilisation cutanée: N'est pas applicable.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: (Catégorie 2) Peut irriter les voies respiratoires.

Danger par aspiration: N'est pas applicable.

Long terme

Cancérogénicité: Peut provoquer le cancer par inhalation chronique.

Mutagénicité sur les cellules germinales: N'est pas applicable.

Toxicité pour la reproduction: N'est pas applicable.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: (Catégorie 1) Provoque des dommages aux poumons et aux reins en cas d'exposition prolongée/répétée.

Effets synergiques/antagonistes: N'est pas applicable.





DURAMAX ABRASIVES
BE BRILLIANT. GO GREEN



Ecomaterials Inc.



+1 877 589 0694



www.ecomaterials.net

SECTION 12 – INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité

Pour le produit:

LC50/NOEC-96 Heures - >10,000 mg/L, *Oncorhynchus mykiss* (Eau douce).

EC50/NOEC-48 Heures – Non disponible.

LC50/NOEC-96 Heures - >10,000 mg/L, *Gasterosteus aculeatus* (Eau salée).

EC50/NOEC-48 Heures – Non disponible.

Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

Potentiel bioaccumulatif

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

Autres effets indésirables

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

SECTION 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthode d'élimination des déchets

L'emballage et le matériel peuvent être mis en décharge; cependant, le matériau doit être couvert pour minimiser la génération de poussière en suspension dans l'air. Ce produit n'est pas classé comme déchet dangereux sous l'autorité du RCRA (CFR 40 261) ou du CERCLA (CFR 40 117 et 302). L'élimination doit être effectuée conformément à toutes les réglementations gouvernementales.

Autres considérations relatives à l'élimination

L'élimination des emballages doit être effectuée conformément à toutes les réglementations gouvernementales.

SECTION 14 – INFORMATIONS DE TRANSPORT

	DOT (États-Unis)	TDG (Canada)
Numéro UN	Non réglementé	Non réglementé
Désignation officielle de transport de UN	Non réglementé	Non réglementé
Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé	Non réglementé
Groupe d'emballage (le cas échéant)	Non réglementé	Non réglementé





Dangers pour l'environnement: N'est pas applicable.

Transport en vrac selon l'annexe II de Marpol 73/78 et le code IBC: N'est pas applicable.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

SECTION 15 – AUTRES INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations en matière de sécurité, de santé et d'environnement / Législations spécifiques au produit chimique

Canada: Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits dangereux.

États-Unis: FDS préparée conformément à la norme de communication des risques (CFR 29 1910.1200) HazCom 2012.

Informations fédérales américaines

SARA TITRE III:

Section 302 (EHS) TPQ (LBS) – Non listé.

Section 304 EHS RQ (LBS) – Non listé.

CERCLA RQ (LBS) – Non listé.

Section 313 (TR) – Non listé.

RCRA: La silice cristalline (quartz) n'est pas classée comme un déchet dangereux en vertu de la Resource Conservation and Recovery Act, ou de ses règlements, CFR 40 §261 et suivants.

CERCLA: La silice cristalline (quartz) n'est pas classée comme substance dangereuse en vertu des réglementations de la loi CERCLA - *Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act* - (Loi sur l'indemnisation et la responsabilité en matière d'intervention environnementale globale), CFR 40 §302.

Loi sur la planification d'urgence et le droit communautaire de savoir (SARA Titre III): La silice cristalline (quartz) n'est pas une substance extrêmement dangereuse en vertu de la section 302 et n'est pas un produit chimique toxique soumis aux exigences de la section 313.

FDA: La silice est incluse dans la liste de substances pouvant être incluses dans les revêtements utilisés sur les surfaces en contact avec les aliments, CFR 21 §175.300(b)(3)(xxvi).

NTP: La silice cristalline respirable, principalement les poussières de quartz présentes dans les environnements industriels et professionnels, est classée comme cancérigène connu pour l'homme.

Cancérigène OSHA: La silice cristalline (quartz) n'est pas listé.

Le droit de connaître les lois (*State Right to Know the laws*)

Composants de la prop. 65 de la Californie





AVERTISSEMENT:

Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, dont le béryllium, reconnu par l'État de Californie pour causer le cancer. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.P65Warnings.ca.gov.

Inventaires mondiaux

DSL: Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne DSL.

N° TSCA: La silice cristalline (quartz) apparaît dans l'inventaire EPA TSCA sous le n° CAS 14808-60-7. Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.

SECTION 16 – LES AUTRES INFORMATIONS

Acronyms

ACGIH - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

CAS - Service des résumés chimiques

CERCLA - Loi globale sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité environnementales

DOT - Département des Transports

DSL - Liste intérieure des substances

EPA - Agence de protection de l'environnement

FDS – Fiche de données de sécurité

NIOSH - Institut national pour la sécurité et la santé au travail

OSHA - Administration de la sécurité et de la santé au travail

RCRA - Loi sur la conservation et la récupération des ressources

SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act

TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques

Dernière mise à jour: 30 septembre 2020.

REMARQUE: Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données considérées comme correctes. Cependant, aucune garantie ou garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute responsabilité pour tout effet nocif pouvant être causé par l'exposition à la silice contenue dans nos produits.

Préparé par Ecomaterials Inc.

Fin de FDS

